

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**À MONSIEUR YANNICK PERONNET POUR LA
PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

DGA Ressources et Relations aux
administrés – Vie institutionnelle et
relations aux administrés
Numéro : 2025-A-046

Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales précisant l'objet et la composition de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération n°253 du conseil communautaire du 15 octobre 2020 portant constitution de la commission consultative des services publics locaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Yannick PERONNET, vice-président de GrandAngoulême, pour assurer en mes lieu et place la présidence de la commission consultative des services publics locaux,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Yannick PERONNET, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour assurer en mes lieu et place la présidence de la commission consultative des services publics locaux du mercredi 26 novembre 2025 à 9h00.

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Angoulême, le 25 NOV. 2025
Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 25 NOV. 2025
Publié ou notifié,
Le 25 NOV. 2025